



## Indemnité de licenciement économique

Par **Stef2805**, le **16/07/2021** à **17:37**

Bonjour.

J'ai reçu ma lettre de licenciement pour raison économique.

Est la formule de calcul est:

1/4 du salaire les 10 1er années et 1/3 à partir de la 11ème.

J'ai 30ans d'ancienneté dans l'entreprise. Les 2 dernières années j'étais à mi-temps thérapeutique. Quel conséquence pour le calcul ?

Merci pour votre réponse.

Cdt ;

Par **P.M.**, le **16/07/2021** à **17:46**

Bonjour,

Ce que vous indiquez est le mode de calcul de l'indemnité légale de licenciement mais celle prévue à la Convention Collective applicable peut être plus favorable...

L'indemnité de licenciement devra être basée sur le salaire habituel proportionnellement aux période à temps complet et à temps partiel...